



\*\*\*

PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :  
OUTIL D'ÉVALUATION DU PARCOURS  
INDIVIDUALISÉ DE L'ENFANT

\*\*\*

**Prototype instrumental**

\*\*\*

*Septembre 2007*

Accompagnement méthodologique  
*Alföldi Consultant*

## **Première partie**

# ***Présentation de l'outil***

## Processus d'évaluation du parcours individualisé de l'enfant dans la réussite éducative : mode d'emploi

En 2006-2007, Profession Banlieue a mis en place un groupe de travail réunissant des coordonnateurs de programme de réussite éducative de villes de Seine-Saint-Denis pour élaborer ensemble un outil d'évaluation pour chaque enfant qui bénéficie du parcours individualisé du programme de réussite éducative (PRE). Accompagnés par le consultant Francis Alföldi, ces coordonnateurs ont conçu un support méthodologique permettant d'évaluer le parcours de l'enfant. Ce document présente cet outil d'évaluation et un exemple de son application.

Cette démarche d'évaluation à trois objectifs : évaluer chaque situation ; élaborer, construire renforcer une démarche professionnelle et déontologique ; confirmer, ajuster, réorienter le parcours de l'enfant.

Cette démarche répond aussi à un autre objectif, celui d'évaluer le dispositif dans sa globalité à l'échelle d'un territoire par la consolidation des évaluations des parcours individualisés de l'enfant concerné par le PRE.

C'est un outil qu'il faut s'appropriier localement avec un certain nombre de précautions d'usage.

Il est nécessaire de recueillir des faits précis tout au long du suivi de l'enfant et de sa famille en prévision de l'évaluation. Mais attention, cet outil est conçu de manière à distinguer rigoureusement d'une part les faits observés décrivant la situation de l'enfant, et d'autre part les appréciations portées par les professionnels sur les faits.

Il faut attacher une attention toute particulière au recueil des éléments au temps T1 qui marque l'entrée de l'enfant et de sa famille dans le dispositif. Cet aspect de la technique évaluative permet de gagner un temps précieux pour la réflexion collective lors de l'évaluation.

Il est important d'intégrer l'outil d'évaluation dans le suivi quotidien de l'enfant et de sa famille.

Précaution méthodologique importante : l'outil, pour permettre d'obtenir une évaluation complète, doit être appliqué dans son intégralité, guide de lecture compris.

## Définitions

Cet outil d'évaluation est structuré en quatre dimensions : 1. l'évaluation de résultats ; 2. l'évaluation de moyens ; 3. l'évaluation de conformité ; 4. l'évaluation d'implication. Ces quatre dimensions ont été choisies pour leur caractère représentatif des questions soulevées par l'évaluation du parcours individualisé.

- L'évaluation des résultats considère les changements intervenus dans les conditions de vie de l'enfant en termes d'améliorations, stagnations et régressions. L'évaluation de résultat prend appui sur les contenus du document contractualisant le projet de réussite éducative pour chaque enfant.  
Elle porte un regard socio-clinique sur les faits relevant du vécu en milieu scolaire, mais également sur les éléments de la vie familiale et environnementale de l'enfant.
- L'évaluation des moyens considère l'atteinte des objectifs du parcours individualisé en prenant en compte les objectifs généraux du programme, les attentes de la famille et les objectifs partagés entre la famille et l'équipe PRE. L'évaluation des moyens porte également sur la pertinence des moyens éducatifs avec les objectifs déterminés dans le projet ; cette opération considère l'avis de l'enfant, ceux de ses parents et ceux des professionnels impliqués.
- L'évaluation de conformité vérifie si la famille a engagé une participation effective dans la mise en œuvre du projet ; elle examine dans quelle mesure la mise en œuvre du parcours de réussite éducative a fait l'objet d'une contractualisation formalisée (document écrit). L'évaluation de conformité porte sur le respect des exigences légales et institutionnelles délimitant le cadre d'intervention du PRE.
- L'évaluation d'implication est centrée sur la teneur de la pluridisciplinarité mise en œuvre par le dispositif ; elle prend également en compte l'influence de l'affectivité des évaluateurs sur l'avis qu'ils formulent à l'égard des personnes concernées par le PRE.

## TABLEAU DU MODÈLE D'ÉVALUATION DU PARCOURS INDIVIDUALISÉ DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

CONCEPT CENTRAL	DIMENSIONS	CRITÈRES D'ÉVALUATION	NIVEAUX DES CRITÈRES	INSTRUMENTS DE RECUEIL
<b>Évaluation du parcours individualisé de réussite éducative</b>	<b>Efficacité du projet</b> <i>Évaluation de résultats</i>	1. Changement dans la situation de l'enfant	N1 = écart T1/T2 = régression N2 = écart T1/T2 = stagnation N3 = écart T1/T2 = progression	Fait constaté Compte-rendu de réunion Entretien enfant-famille
	<b>Efficience du projet</b> <i>Évaluation de moyens</i>	2. Atteinte des objectifs du projet	N1 = absence ou échec des objectifs N2 = atteinte partielle des objectifs N3 = atteinte des objectifs	Évaluation collective Compte-rendu 1 <sup>er</sup> entretien
		3. Pertinence des moyens éducatifs	N1 = inadéquation sévère N2 = adéquation partielle N3 = adéquation satisfaisante	
	<b>Procédure du projet</b> <i>Évaluation de conformité</i>	4. Participation des familles	N1 = absence de participation N2 = participation passive N3 = participation active	Fait constaté Compte-rendu de réunion Entretien enfant-famille
		5. Mise en place d'outils de suivi	N1 = procédure non conforme N2 = procédure partiellement conforme N3 = procédure conforme	Fiche d'indicateurs nationaux
	<b>Teneur de l'intervention</b> <i>Évaluation de l'implication</i>	6. Partenariat mis en oeuvre	N1 = absence de partenariat N2 = partenariat lacunaire N3 = partenariat optimal	Évaluation collective
		7. Ressenti professionnel	N1 = ressenti difficile N2 = ressenti ambivalent N3 = ressenti négatif	Évaluation collective

La première colonne rappelle le concept central de l'évaluation : le parcours individualisé de réussite éducative.

Dans la seconde colonne est reportée la dimension évaluative : évaluation de résultats ; évaluation de moyens ; évaluation de conformité ; évaluation de l'implication.

La troisième colonne reprend les critères d'évaluation identifiés et sélectionnés collectivement par les coordonnateurs des équipes de réussite éducative.

La quatrième colonne indique le niveau des critères d'évaluation.

Enfin, la cinquième colonne mentionne les instruments de recueil d'informations.

## LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Il n'y a pas d'évaluation sans critères ; ils permettent de mesurer la réalité qu'on évalue, en l'occurrence l'efficacité des projets de réussite éducative. Fabriquer des critères, en soi, n'est pas très compliqué, mais cela nécessite de sélectionner les aspects les plus significatifs de l'évolution de la réalité que l'on veut évaluer. En effet, il n'est pas possible d'évaluer toutes les caractéristiques des situations d'enfants suivis par le dispositif de réussite éducative. Il faut donc choisir les aspects les plus importants, et n'évaluer que ceux-ci. Cet outil privilégie les critères qualitatifs. Mais ces critères doivent pouvoir être mesurés : c'est l'objet des niveaux.

## **CRITÈRE N°1**

### **CHANGEMENT DANS LA SITUATION DE L'ENFANT**

Ce critère permet d'apprécier les changements observés dans la situation de l'enfant entre le temps T1 correspondant à la mise en oeuvre du projet réussite éducative et le temps T2 où l'évaluation du projet est réalisée pour chaque enfant. Le critère prend en compte 6 aspects : le **comportement de l'enfant au domicile**, le **comportement de l'enfant à l'école**, sa **santé**, son **parcours scolaire**, les **conditions matérielles**, sa **vie sociale** dans sa famille ou son lieu d'accueil.\*

#### **NIVEAU 1 : RÉGRESSION**

Le niveau de la régression se caractérise par le constat de dégradations persistantes dans les 6 aspects retenus par la définition du critère entre les temps T1 et T2.

#### **NIVEAU 2 : STAGNATION**

Le niveau de la stagnation se caractérise par l'alternance d'épisodes de progression et de régression, par une évolution positive à stabilité incertaine, ou par l'absence de changement notable dans les 6 aspects retenus par la définition du critère entre les temps T1 et T2.

#### **NIVEAU 3 : PROGRESSION**

Le niveau de la progression se caractérise et par une réduction des difficultés et par le constat d'améliorations significatives et persistantes dans les 6 aspects retenus par la définition du critère entre les temps T1 et T2.

- Les variables de ce critère sont soulignées car elles doivent être systématiquement traitées dans le guide d'analyse qui fait suite.

## **CRITÈRE N°2**

### **ATTEINTE DES OBJECTIFS DU PROJET**

Ce critère permet d'apprécier le niveau de réalisation des objectifs partagés et non partagés, mentionnés dans le projet réussite éducative de l'enfant et de sa famille, à titre d'exemple : l'évolution du comportement de l'enfant au domicile et à l'école, son accès aux soins, l'évolution de son attitude scolaire, la participation de sa famille, l'évolution de sa situation matérielle, l'évolution de sa vie sociale dans sa famille ou son lieu d'accueil.

#### **NIVEAU 1 : ABSENCE OU ÉCHEC DES OBJECTIFS**

Ce niveau prend en compte la non réalisation des objectifs retenus par le projet réussite éducative de l'enfant et de sa famille ; les objectifs partagés lorsqu'ils ont été mentionnés par écrit n'ont été aucunement atteints. La non atteinte des objectifs est caractérisée par une stagnation voire une dégradation de la situation de l'enfant.

#### **NIVEAU 2 : ATTEINTE PARTIELLE DES OBJECTIFS**

Ce niveau prend en compte le traitement des objectifs retenus par le projet réussite éducative de l'enfant et de sa famille. Aucun objectif significatif d'une amélioration des conditions de vie de l'enfant n'a été totalement atteint ; certains objectifs sont en voie de réalisation. L'atteinte partielle des objectifs peut correspondre au constat d'une amélioration sensible de la situation de l'enfant.

#### **NIVEAU 3 : ATTEINTE DES OBJECTIFS**

Ce niveau prend en compte la réalisation effective des objectifs retenus par la définition du critère dans le projet réussite éducative de l'enfant et de sa famille. Au moins un objectif significatif a été atteint ou se trouve sérieusement en voie de réalisation. L'atteinte des objectifs se caractérise par une amélioration significative de la situation de l'enfant.



## **CRITÈRE N°3**

### **PERTINENCE DES MOYENS ÉDUCATIFS**

Ce critère permet de vérifier l'adéquation des moyens mentionnés par le projet de réussite éducative relativement aux besoins effectivement repérés en début ou en cours d'intervention, notamment : l'accompagnement social, l'accompagnement à la scolarité, l'accès aux soins, l'accès aux loisirs.

#### **NIVEAU 1 : INADÉQUATION SÉVÈRE**

Le dispositif n'a pas mis en œuvre les moyens qui auraient permis de répondre aux besoins identifiés pour l'enfant à partir de la situation initiale. L'enfant, ses parents et les professionnels impliqués expriment des avis globalement négatifs sur les aspects du projet retenus.

#### **NIVEAU 2 : ADÉQUATION PARTIELLE**

Le dispositif a engagé des moyens éducatifs qui se sont avérés insuffisants ou non adaptés à la réponse aux besoins identifiés pour l'enfant à partir de la situation initiale. L'enfant, ses parents et les professionnels impliqués expriment des avis partagés sur les aspects du projet retenus.

#### **NIVEAU 3 : ADÉQUATION SATISFAISANTE**

Le dispositif a mis en œuvre les moyens éducatifs qui ont permis de répondre aux besoins identifiés pour l'enfant à partir de la situation initiale. L'enfant, ses parents et les professionnels impliqués expriment des avis globalement positifs sur les aspects du projet retenus.

## **CRITÈRE N°4**

### **PARTICIPATION DES FAMILLES**

Ce critère permet d'apprécier dans quelle mesure les personnes concernées par le projet : l'enfant, la mère, le père, le couple parental, ou selon le cas la personne référente, ont contribué directement à son élaboration et à son déroulement, en termes de prises de décision pour les adultes et en termes d'adhésion pour l'enfant. Il prend en compte l'action engagée par les professionnels pour favoriser la participation des familles.

#### **NIVEAU 1 : ABSENCE DE PARTICIPATION**

Les personnes concernées par le projet n'ont pas contribué directement à son élaboration et à son déroulement, ni les adultes dans les prises de décision, ni l'enfant en termes d'adhésion. Il se peut que la famille n'ait pas été consultée sur les orientations du projet engagé auprès de l'enfant.

#### **NIVEAU 2 : PARTICIPATION PASSIVE**

Les personnes concernées par le projet ont contribué à son élaboration et à son déroulement, sans que leur avis ne constitue un poids dans les prises de décision et sans que l'adhésion de l'enfant ne soit significative. Il se peut que la famille ait été conviée, mais le projet n'a pas été élaboré avec elle.

#### **NIVEAU 3 : PARTICIPATION ACTIVE**

L'avis des personnes concernées par le projet a joué un rôle déterminant dans son élaboration, dans son déroulement, dans les prises de décision et l'enfant a adhéré au projet. Le projet a donné lieu à une élaboration orale ou écrite avec la famille.

## **CRITÈRE N°5**

### **MISE EN PLACE D'OUTILS DE SUIVI**

Ce critère permet la mise en place d'instruments permettant de relever sur un plan quantitatif : le nombre d'intervention, le nombre d'entretiens, la fréquence de fréquentation, caractérisant le projet de réussite éducative de l'enfant.

#### **NIVEAU 1 : PROCÉDURE NON CONFORME**

Les outils de suivi des actions du projet mis en œuvre pour l'enfant n'ont pas été mis en place ou n'ont pas été renseignés.

#### **NIVEAU 2 : PROCÉDURE PARTIELLEMENT CONFORME**

Les outils de suivi des actions du projet mis en œuvre pour l'enfant n'ont été que partiellement mis en place et/ou partiellement renseignés.

#### **NIVEAU 3 : PROCÉDURE CONFORME**

Les outils de suivi des actions du projet mis en œuvre pour l'enfant ont été mis en place et renseignés.

## **CRITÈRE N°6**

### ***PARTENARIAT MIS EN ŒUVRE***

Ce critère permet d'apprécier la pluridisciplinarité au travers de la description qui en est faite les différentes étapes de l'accompagnement avec les partenaires répertoriés : CMPP, écoles, loisirs, associations, autres partenaires.

#### **NIVEAU 1 : ABSENCE DE PARTENARIAT**

Le programme de réussite éducative évoque l'intervention d'un seul partenaire.

#### **NIVEAU 2 : PARTENARIAT LACUNAIRE**

Le programme de réussite éducative évoque de manière imprécise l'intervention des différents partenaires.

#### **NIVEAU 3 : PARTENARIAT OPTIMAL**

Le programme de réussite éducative présente de manière explicite les interventions effectives des différents partenaires.

## **CRITÈRE N°7**

### **RESSENTI PROFESSIONNEL**

Ce critère permet d'apprécier le ressenti émotionnel du professionnel dans le cadre de son intervention dans le PRE. Il n'est pas centré sur l'évaluation de la pratique du professionnel mais plutôt sur l'incidence du ressenti émotionnel du professionnel sur le parcours de réussite éducative de l'enfant.

#### **NIVEAU 1 : RESSENTI DIFFICILE**

Le professionnel éprouve du mal à développer une pensée éducative et à mettre en œuvre ses compétences. Il se sent dépassé par la situation, sur laquelle il a peu de prise et ne parvient pas à agir selon les orientations du PRE. Sa prise de distance envers l'enfant et sa famille est insuffisante ; son intervention est caractérisée par le manque de pertinence aux besoins identifiés.

#### **NIVEAU 2 : RESSENTI AMBIVALENT**

Le professionnel parvient épisodiquement à développer une pensée éducative et à mettre en œuvre ses compétences en conséquence. Il peut arriver qu'il se sente dépassé par une situation, dont la maîtrise est fragile. Il s'efforce de répondre aux attentes et besoins de l'enfant, mais n'est pas en mesure de respecter le cadre du PRE (absence de contrat, intervention hors champ réussite éducative) ; ou bien il introduit une rigidité excessive dans le dispositif au détriment de la qualité relationnelle avec l'enfant et sa famille.

#### **NIVEAU 3 : RESSENTI POSITIF**

Le professionnel parvient à développer une pensée éducative et à mettre en œuvre ses compétences de façon optimale. La capacité à penser la situation est intacte et l'adaptation de l'intervention à la réalité s'effectue correctement. Il se situe dans une relation d'empathie avec l'enfant et sa famille tout en observant une juste distance professionnelle qui inscrit son intervention dans le cadre et les orientations du PRE.

## LE GUIDE D'ANALYSE

La définition des critères ne pouvait prendre sens sans l'élaboration d'un guide d'analyse. Cet outil spécifique se constitue d'un tableau à quatre colonnes qui permet de regrouper successivement pour chaque critère : le numéro du critère et le numéro d'ordre du fait reporté, la description du fait reporté avec mention de la date de son recueil et de la source de l'information quand c'est utile, le niveau du critère attribué au fait, l'appréciation diagnostique portée par les évaluateurs sur ce fait.

Suite aux différentes expérimentations de l'outil, il est apparu indispensable de recueillir des faits précis et d'intégrer l'outil d'évaluation dans le suivi quotidien de l'enfant et de sa famille. La phase de construction prend inévitablement du temps. Mais une fois l'outil achevé et ses utilisateurs formés, son emploi doit produire à la fois un gain de temps dans l'accomplissement des actions de réussite éducative et une amélioration de la qualité du jugement professionnel sur les situations des enfants suivis.

<b>GUIDE D'ANALYSE</b>			
<b>Parcours individualisé de réussite éducative</b>			
<b>CRITERE N°1 – CHANGEMENT DANS LA SITUATION DE L'ENFANT</b>			
N1 : régression N2 : stagnation N3 : progression			
n°	Recueil d'information - avec date et source -	Niv.	Appréciation diagnostique
1/1	T1		Distinction dans l'instrument entre T1 et T2 par grisé
1/2	T1		
1/3	T1		
1/4	T2		
1/5	T2		
1/6	T2		
<b>CRITÈRE N°2 – ATTEINTE DES OBJECTIFS DU PROJET</b>			
N1 : absence ou échec des objectifs N2 : atteinte partielle des objectifs N3 : atteinte des objectifs			
n°	Recueil d'information - avec date et source -	Niv.	Appréciation diagnostique
2/1			
2/2			
2/3			

**CRITÈRE N°3 - PERTINENCE DES MOYENS ÉDUCATIFS**

N1 : inadéquation sévère

N2 : adéquation partielle

N3 : adéquation satisfaisante

n°	Recueil d'information - avec date et source -	Niv.	Appréciation diagnostique
3/3			
3/4			
3/5			

**CRITÈRE N°4 – PARTICIPATION DES FAMILLES**

N1 : absence de participation

N2 : participation passive

N3 : participation active

n°	Recueil d'information - avec date et source -	Niv.	Appréciation diagnostique
4/1			
4/2			
4/3			

**CRITÈRE N°5 – MISE EN PLACE D'OUTILS DE SUIVI**

N1 : procédure non conforme

N2 : procédure partiellement conforme

N3 : procédure conforme

n°	Recueil d'information - avec date et source -	Niv.	Appréciation diagnostique
5/1			
5/2			
5/3			

**CRITÈRE N°6 – PARTENARIAT MIS EN OEUVRE**

N1 : absence de partenariat

N2 : partenariat lacunaire

N3 : partenariat optimal

n°	Recueil d'information - avec date et source -	Niv.	Appréciation diagnostique
6/1			
6/2			
6/3			

**CRITÈRE N°7 – RESENTI PROFESSIONNEL**

N1 : ressenti difficile

N2 : ressenti ambivalent

N3 : ressenti positif

n°	Recueil d'information - avec date et source -	Niv.	Appréciation diagnostique
7/1			
7/2			
7/3			

## LE GUIDE DE LECTURE

Le guide de lecture regroupe les appréciations diagnostiques des sept rubriques correspondant aux critères d'évaluation. Il permet d'avoir une lecture synthétique de toutes les appréciations diagnostiques dégagées dans le guide d'analyse.

Ce guide de lecture aide ainsi à comprendre l'impact des actions engagées en faveur de l'enfant par le dispositif de réussite éducative.

Dans la marge de ce guide, on reporte les niveaux des critères inscrits dans le guide d'analyse, ce qui permet d'élaborer l'appréciation globale à porter sur la situation.

La conclusion prospective, enfin, permet de définir les orientations du travail à venir.



# GUIDE DE LECTURE

## ÉVALUATION DE RÉSULTATS

1. Changements dans la situation de l'enfant

## ÉVALUATION DE MOYENS

2. Atteinte des objectifs éducatifs

3. Pertinence des moyens éducatifs

## ÉVALUATION DE CONFORMITÉ

4. Participation des familles

5. Mise en place d'outils de suivi

## ÉVALUATION DE L'IMPLICATION

6. Partenariat mis en œuvre

7. Ressenti professionnel

## CONCLUSION PROSPECTIVE

## *Deuxième partie*

# *Mise en pratique de l'outil*

## Modalités de renseignement du tableau

Pour expliquer les modalités de remplissage du tableau, nous prendrons le critère n° 1, qui est le critère le plus complexe à remplir.

### **Première colonne**

On indique le numéro du critère + chaque fait reporté auquel on attribue un numéro d'ordre.

Exemple : 1/7 = critère n° 1/7<sup>ème</sup> fait reporté.

### **Deuxième colonne**

Date des faits recueillis : la première saisie des faits correspond au temps T1. C'est le jour de l'entrée de l'enfant et de sa famille dans le PRE. La date est à indiquer **en gras**.

Exemple : T1, **15/06/2007**

On reprend chaque aspect du critère. Pour le critère n° 1, ce sera : comportement de l'enfant au domicile, comportement de l'enfant à l'école, santé, parcours scolaire...

On précise l'origine des faits reportés : fait constaté, compte-rendu d'une réunion, entretien avec l'enfant ou sa famille, par exemple.

Chaque aspect du critère donne lieu à une description précise et objective des faits, sans jugements de valeur.

Pour chaque aspect du critère, il peut y avoir, à la même date, différents faits reportés qui n'ont pas la même source. Ils auront ainsi chacun un numéro différent, une date commune, et une source différente.

Les faits reportés sont numérotés dans un ordre croissant (de 1 à...).

Au temps T1, il n'y a pas d'appréciation diagnostique, ni de niveau d'appréciation.

**Attention, les faits observés et décrits doivent être reportés dans la colonne « Recueil d'informations - date et source », les appréciations professionnelles sur les faits dans la colonne « Appréciation diagnostique ».**

Le temps T2 est à définir avec les parents pour chaque situation, il est recommandé de le situer entre 2 et 6 mois après le temps T1. La fréquence de l'évaluation dépend de chaque enfant et du projet mis en place, cependant elle ne doit pas excéder 6 mois.

Attention, ce temps entre T1 et T2 est une étape de prise de recul par rapport à une situation. Cela ne veut pas dire que l'enfant n'est pas vu entre les deux temps.

Pour le temps T2, même procédé que pour le temps T1 :

La date en gras, les différents aspects du critère, l'origine des faits rapportés.

Dans la colonne n° 1, le temps T2 est signalé en rouge. La numérotation se poursuit dans un ordre croissant.

***Troisième colonne : niveau***

Chaque information est définie par un niveau déterminé en fonction de l'appréciation diagnostique.

Pour le critère n°1, par exemple, les trois niveaux sont : régression, stagnation, progression.

L'indication Z correspond à « élément non significatif en l'état de l'information ».

L'indication X correspond à l'absence d'information recueillie.

***Quatrième colonne : appréciation diagnostique***

L'appréciation diagnostique est remplie collectivement : référent de parcours + toute autre personne en charge du suivi de l'enfant. Il faut au minimum deux personnes.

Chaque information fait l'objet d'une appréciation diagnostique dont les termes utilisés doivent être pertinents par rapport au contenu du critère. Cette appréciation doit être brève et concise.

L'indication *nota* correspond à des précisions que l'on apporte concernant l'appréciation diagnostique favorisant sa compréhension.

Exemple : les faits font apparaître la nécessité d'assurer un suivi des démarches.

*Dans la phase d'appropriation de l'outil, il est recommandé de visiter tous les aspects de chaque critère (de 2 à 7) selon la méthode utilisée pour le critère n° 1, mais, à l'usage, la méthode peut être simplifiée. Seuls les aspects du critère n° 1 doivent toujours être renseignés méthodiquement.*

# EXEMPLE D'APPLICATION

## GUIDE D'ANALYSE Parcours individualisé de réussite éducative Karim – 15 ans

### CRITÈRE N°1 – CHANGEMENT DANS LA SITUATION DE L'ENFANT

N1 : régression

N2 : stagnation

N3 : progression

n°	Recueil d'information - avec date et source -	Niv.	Appréciation diagnostique
1/1	T1 -15.01.07 – mère/enfant – <u>comp. enf. domicile</u> - Au domicile : attitude revendicative de Karim (prénom modifié) ; demande de sortie après les cours + Karim en relation fusionnelle-conflictuelle avec sa mère lui dit : « tu ne me fais pas confiance » + antériorité de fugues qui ont conduit à l'instauration d'une AED à l'ASE + rejet envers le nouveau conjoint maternel + Karim sous influence ou ignoré par ses deux grands frères en état d'errance sociale		
1/2	T1 -15.01.07 – collègue + psy – <u>comp. enfant école</u> Au collège : jeune déclaré difficile à gérer + perturbe les cours + se fait exclure et se retrouve dans les bureaux où il se montre aimable et calme		
1/2	T1 -15.01.07 – collègue + psy – <u>comp. enfant école</u> Au collège : jeune déclaré difficile à gérer + perturbe les cours + se fait exclure et se retrouve dans les bureaux où il se montre aimable et calme		
1/3	T1 -15.01.07 – entretien + AED – <u>santé</u> État de santé physique apparemment adéquat + santé psychique fragile vu le deuil paternel ; père décédé en 2005		
1/4	T1 -15.01.07 – collègue - <u>parcours scolaire</u> Échec scolaire depuis 2 ans + un an de retard depuis la primaire		
1/5	T1 -15.01.07 – mère – <u>logement</u> Famille logée en pavillon HLM		
1/6	T1 -15.01.07 – service jeunesse - <u>vie sociale</u> Karim fréquente épisodiquement le Service Jeunesse		
1/7	T2 -15.03.07 – réunion mère et prof. – <u>comp. enf. domicile</u> - Karim est parti en week-end avec sa mère et son beau-père + il a fait une activité commune avec son beau-père + abandon de ses revendication de sortie après les cours + davantage de distance avec ses deux frères + participation de Karim au lancement des entretiens familiaux avec une thérapeute	2 ?	Premiers signes d'évolution positive du jeune au domicile, avec manifestation d'investissement de la relation avec le beau-père, participation effective à l'accroche thérapeutique, altérés par la persistance de la problématique des frères aînés  Nota : l'interrogation est motivé par la stabilité incertaine d'une amélioration récemment engagée.
1/8	T2 -15.03.07 – réunion mère, responsable scolaire et éducateur – <u>comp. enfant école</u> – Mise en place du projet de l'atelier relais, d'où amélioration à l'école : Karim ne cherche plus à se faire exclure + il passe moins de temps dans les bureaux + nécessité de recontextualiser cette évolution dans l'épisode de traumatisme vécu au collège suite au viol subi par une jeune fille	2	Comportement plus adéquat à la vie du groupe-classe  Nota : les faits font apparaître la nécessité d'assurer un suivi des démarches.
1/9	T2 -15.03.07 – entretien – <u>santé</u> Santé physique idem à T1 + sur le psychique l'enfant paraît aller mieux, moins de problèmes apparents au domicile comme à l'école	2 ?	2 Premiers signes d'évolution psychologique
1/10	T2 -15.03.07 – atelier relais - <u>parcours scolaire</u> Entrée prévue le 26.03.07 dans l'Atelier Relais	2 ?	? Idem 1/9

1/11	T2 –15.03.07 – mère – <u>logement</u> Idem T1	Z	Élément non significatif en l'état de l'information Idem 1/8
1/12	T2 -15.03.07 – service jeunesse - <u>vie sociale</u> Participation de Karim au projet Action sensibilisation sur thème porteur + fréquentation épisodique du Service Jeunesse	2 ?	
<b>CRITÈRE N°2 – ATTEINTE DES OBJECTIFS DU PROJET</b> N1 : absence ou échec des objectifs N2 : atteinte partielle des objectifs N3 : atteinte des objectifs			
n°	Recueil d'information - avec date et source -	Niv.	Appréciation diagnostique
2/1	15.01.07 – CR entretien et échange oral – Objectifs énoncés : amélioration de la relation mère-enfant ; amélioration du comportement à l'école ; développement de la vie sociale du jeune	2 ?	Atteinte partielle des objectifs avec interrogation sur la stabilisation des progrès
<b>CRITÈRE N°3 - PERTINENCE DES MOYENS ÉDUCATIFS</b> N1 : inadéquation sévère N2 : adéquation partielle N3 : adéquation satisfaisante			
n°	Recueil d'information - avec date et source -	Niv.	Appréciation diagnostique
3/1	Fin février – mère – Engagement d'entretiens familiaux avec une psychologue systémicienne + 2 entretiens effectivement réalisés	3	Moyen adéquat aux besoins d'aide psychologique
3/2	Mi février – service jeunesse – Participation de Karim à l'Action de Sensibilisations sur un thème porteur en cours d'élaboration avec les jeunes + il est venu à la première séance	2	<b>3</b>
3/3	Fin mars (en projet) – obs. directe – Engagement de la mère dans une formation alphabétisation orientée sur la compréhension du système éducatif	3	
3/4	Début mars – entretien – Accompagnement de la mère dans les démarches d'inscription aux activités loisirs et sportives	3	
			Moyen adéquat au besoin maternel d'investissement dans le parcours de son enfant
			Idem 3/3
<b>CRITÈRE N°4 – PARTICIPATION DES FAMILLES</b> N1 : absence de participation N2 : participation passive N3 : participation active			
n°	Recueil d'information - avec date et source -	Niv.	Appréciation diagnostique
4/1	15.01.07 – entretien – La famille est venue à la permanence orientée par un animateur ; un contrat oral a été établi entre la mère, l'enfant et la coordinatrice, complété par une prise de note de la coordinatrice, acceptation et venue effective de la mère et l'enfant aux rendez-vous avec la thérapeute familiale	3	Investissement significatif du projet par la mère et l'enfant
<b>CRITÈRE N°5 – MISE EN PLACE D'OUTILS DE SUIVI</b> N1 : procédure non conforme N2 : procédure partiellement conforme N3 : procédure conforme			
n°	Recueil d'information - avec date et source -	Niv.	Appréciation diagnostique
5/1	15.03.07 – dossier – Notation dans le dossier de l'âge, du sexe, du domaine de difficulté repérée, du nombre et du type de contact, des actions engagées	3	Tenue du dossier conforme à la procédure de suivi

**CRITÈRE N°6 – PARTENARIAT MIS EN ŒUVRE****N1 : absence de partenariat****N2 : partenariat lacunaire****N3 : partenariat optimale**

<b>n°</b>	<b>Recueil d'information - avec date et source -</b>	<b>Niv.</b>	<b>Appréciation diagnostique</b>
6/1	Décembre 06 : implication de l'animateur du service jeunesse ; fin janvier 07 : réunion pluridisciplinaire à la mairie avec une éducatrice de l'ASE, la principale du collège et le PRE ; 21.01.07 : passage du dossier en commission PRE pluridisciplinaire ; 15.03.07 engagement du travail avec la thérapeute familiale ; 20.03.07 : rencontre avec le professeur de l'atelier-relais	3	Mise en œuvre d'un partenariat élargi

**CRITÈRE N°7 – RESENTI PROFESSIONNEL****N1 : ressenti difficile****N2 : ressenti ambivalent****N3 : ressenti positif**

<b>n°</b>	<b>Recueil d'information - avec date et source -</b>	<b>Niv.</b>	<b>Appréciation diagnostique</b>
7/1	25.03.07 – expression directe – « c'était formateur » ; « c'était rassurant par rapport au dispositif » ; « quelque chose d'un peu affectif quand j'ai appris le décès du père »	3	Ressenti globalement positif quant à la réalisation du travail

# GUIDE DE LECTURE

## ÉVALUATION DE RÉSULTATS

1. Changements dans la situation de l'enfant  
2 ? *amélioration récemment engagée mais stabilité incertaine*

## ÉVALUATION DE MOYENS

2. Atteinte des objectifs éducatifs  
2 ? *atteinte partielle des objectifs avec interrogation sur la stabilisation des progrès*
3. Pertinence des moyens éducatifs  
3 *adéquation des moyens aux besoins de l'enfant et de sa mère*

## ÉVALUATION DE CONFORMITÉ

4. Participation des familles  
3 *investissement significatif du projet par la mère et l'enfant*
5. Mise en place d'outils de suivi  
3 *tenue du dossier conforme à la procédure de suivi*

## ÉVALUATION DE L'IMPLICATION

6. Partenariat mis en œuvre  
3 *mise en œuvre d'un partenariat élargi*
7. Ressenti professionnel  
3 *ressenti d'isolement globalement positif quant à la réalisation du travail*

## CONCLUSION PROSPECTIVE

*poursuivre les actions engagées en étant attentif aux interrogations sur l'évolution de la situation*